



**Informez les citoyens sur les études préalables au déploiement de la Fibre optique : 'Relevé de boîtes aux lettres' et 'Piquetage' des infrastructures :**

**PROPOSITION DE TEXTE POUR BULLETIN MUNICIPAL /AFFICHAGE MAIRIE /COURRIER DU MAIRE / MAIL PUSH**

La société Anjou Fibre ([www.anjou-fibre.fr](http://www.anjou-fibre.fr)), filiale de TDF, a été choisie par Anjou Numérique, pour déployer le Très Haut Débit sur le réseau d'initiative publique du Maine-et-Loire.

Les études préalables aux travaux de déploiement ont débuté sur votre commune. De quoi s'agit-il ?

**Première étape : la comptabilisation des boîtes aux lettres**

Les études préalables ont pour mission de garantir que tous les foyers et entreprises de la commune seront bien desservis par les câbles transportant la fibre optique. Des représentants d'Anjou Fibre, identifiés par leur gilet à haute visibilité logotypé 'Anjou Fibre', vont recenser chaque local de la commune, et s'assurer que tous bénéficient d'une adresse postale complète.

**ATTENTION :** Ces personnes n'iront pas plus loin que votre boîte aux lettres et n'ont aucune raison d'entrer chez vous. Elles ne font pas de démarchage commercial.

**Seconde étape : le 'piquetage' des infrastructures**

Le 'piquetage' a pour vocation d'identifier les infrastructures mobilisables pour la fibre optique. Il s'agit de déterminer si les fourreaux déjà enfouis, qui hébergent par exemple les câbles téléphoniques, ou les infrastructures aériennes (poteaux par exemple) peuvent également accueillir la fibre optique. Chaque fois que ce sera le cas, Anjou Fibre fera le choix de les utiliser pour éviter des travaux de génie civil.

Pour connaître les étapes du déploiement de la fibre optique : consultez le site [www.anjou-fibre.fr](http://www.anjou-fibre.fr).